

Le 9 avril 2015

[Traduction]

Personnes âgées

M. Fitch : Certaines des déclarations du gouvernement libéral sont intéressantes. J'ai mal compris la déclaration de la députée de Baie-de-Miramichi—Neguac. Je pensais qu'elle avait dit « le pire gouvernement » et le « pire budget » dans sa déclaration. De toute façon, voilà pourquoi nous ricanions, car il s'agit d'un des pires budgets que j'aie vus depuis que je suis député.

Hier, la ministre du Développement social a tenté d'éclaircir le gâchis dans lequel elle se trouve. Je cite le harsard : « Tout d'abord, tout le monde qui va vivre dans un foyer de soins reçoit à l'heure actuelle une subvention gouvernementale. » Oui, je comprends cela. « Les 13 % représentent le pourcentage de personnes vivant dans un foyer de soins qui pourraient fournir une plus grande contribution. » De plus, dans un commentaire préparé à la hâte, publié aujourd'hui dans les médias, elle précise : Notre récente décision de supprimer le plafond du taux quotidien pour les services en foyer de soins n'aura aucune incidence sur 87 % des personnes âgées qui reçoivent actuellement des services dans un foyer de soins.

Voici ma question : Si le calcul tient compte des actifs, quels pourcentages la ministre devrait-elle indiquer?

L'hon. M^{me} Rogers : J'aimerais tout d'abord rappeler au député d'en face et à tous les gens du Nouveau-Brunswick qui nous écoutent aujourd'hui qu'une politique n'a pas encore été élaborée quant à la façon dont le tout sera mis en oeuvre. Cela est intentionnel, car nous avons l'intention de solliciter la participation des gens du Nouveau-Brunswick pour élaborer une politique, mais nous continuerons d'être guidés par les principes de justice, d'équité et de transparence. Merci.

M. Fitch : Vous avez déjà manqué à l'engagement en question.

Encore une fois, dans son commentaire, la ministre mentionne ce qui suit : Une autre décision que nous avons prise — une autre décision que nous avons prise —, fondée sur l'équité, consiste à ne plus exclure les liquidités — à ne plus les exclure. La décision a été prise, et le gouvernement a déjà eu des nouvelles de groupes de personnes âgées qui ont dit : Ne touchez pas aux liquidités.

Comment les parlementaires du côté du gouvernement peuvent-ils parler de justice et de transparence alors qu'ils sont déjà allés à l'encontre des propos entendus lors des consultations dans le cadre de la tournée ayant pour thème « jetons le blâme sur les gens » — maintenant devenu, je suppose, « fermons les yeux sur les gens et faisons ce qui nous plaît »? Les gens d'en face ont déjà pris la décision d'inclure les liquidités. Maintenant, ils se réfugient derrière la formule qui doit être inventée.

Vous avez inclus les liquidités. Comment les chiffres évoluent-ils entre les 13 % qui représentent



les personnes dans les foyers de soins et les 87 % des personnes qui seront touchées par la suppression du plafond? Si l'on tient compte des actifs, à combien ces pourcentages s'élèvent-ils?

L'hon. M^{me} Rogers : Si l'on soustrait 13 % de 100 %, on obtient 87 %.

Il est vrai que nous avons demandé aux personnes âgées de jouer un rôle dans la résolution des défis qui se posent à nous, mais nous demandons à toutes les personnes du Nouveau-Brunswick de faire de même. Les principes de justice, d'équité, de transparence et d'engagement sont ainsi respectés, et nous sommes à l'écoute des personnes âgées. Les propos des gens nous guideront en ce qui concerne la mise en oeuvre d'une politique, ce qui n'aura lieu que plus tard cette année.

Dans le récent budget, nous répondons, comme nous devons le faire de façon responsable, aux demandes et pressions croissantes qui s'exercent sur nos services de soins de longue durée. Nous faisons preuve de parcimonie et de responsabilité financière en étant équitables et en demandant aux gens qui peuvent apporter une contribution un peu plus grande...

Le président : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

M. Fitch : Je tiens à féliciter la ministre, car elle sait faire des calculs mentaux, et le total s'élève bien à 100 %.

Les membres du Cabinet et du caucus applaudissent l'attaque contre les personnes âgées du Nouveau-Brunswick. Selon mon expérience...

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

M. Fitch : J'ai un parent âgé qui vit dans un foyer de soins. En ce moment, d'après l'évaluation du revenu, il ferait partie des 87 %. Si le plafond est supprimé, mon parent est exclu. Si les actifs sont inclus, alors le chiffre change. De quel pourcentage mon parent ferait-il partie? Ferait-il partie des 13 % ou des 87 %?

La ministre essaie de faire la maligne en répondant que rien ne change, mais elle a tort. Des personnes paient actuellement la contribution maximale selon l'évaluation de leur revenu ; pourtant, s'il s'agissait d'une évaluation des actifs, cette contribution serait alors modifiée, et ces personnes seraient touchées. La question...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M^{me} Rogers : Il ne s'agit pas de beaux discours. Nous ne nous en tenons qu'aux faits. Nous voulons être équitables et nous continuerons en ce sens. Nous avons dit très clairement que nous excluons la résidence familiale et nous avons dit que la politique, quand elle serait mise en oeuvre, tiendrait compte de l'avis des personnes âgées et qu'il s'agirait aussi d'un processus



équitable.

Ce ne sont pas là des décisions difficiles prises dans le vide. Nous cherchons aussi à renforcer la capacité communautaire afin de pouvoir éviter le plus longtemps possible aux personnes âgées d'aller vivre en foyer de soins. Nous voulons qu'elles restent chez elles et dans la collectivité. Par souci de responsabilité financière, nous essayons de prendre des ressources là où c'est possible afin de les affecter là où c'est nécessaire.

M. Fitch : La ministre doit être très claire, car elle a soulevé tellement d'incertitude chez la population âgée de la province que des personnes âgées nous téléphonent, et elles envoient des courriels aux gens d'en face et leur téléphonent, mais n'obtiennent pas de réponse. C'est regrettable, car les personnes âgées, encore une fois, doivent être traitées avec dignité et respect. Le gouvernement actuel dit : Nous allons prendre vos liquidités ; nous allons prendre votre argent durement gagné ; c'est une décision différée depuis de très nombreuses années. Je veux que la ministre soit très claire. Si le calcul inclut les liquidités, les 13 % dont elle parle depuis des jours augmenteront-ils?

L'hon. M^{me} Rogers : Je vais être très claire. Nous respecterons la dignité des personnes âgées. La nouvelle politique abondera d'ailleurs dans ce sens. Nous continuerons de respecter la capacité des personnes âgées à avoir une bonne qualité de vie. Voilà qui est très, très important pour nous, et nous ferons en sorte que la formule qui sera actualisée permette de veiller au mieux-être des personnes âgées et de les respecter. Nous savons aujourd'hui que ces personnes ont bâti notre bonne province. Nous accordons de l'importance aux grands efforts qu'elles ont fournis. Quelle que soit la politique mise en oeuvre, ce sont les gens du Nouveau-Brunswick qui nous aideront à l'établir. Il vaut mieux procéder ainsi que d'élaborer une politique puis de l'annoncer sans mobilisation du public.

M. Fitch : Les parlementaires du côté du gouvernement ont fait la tournée Impliquez-vous NB. Ils ont parcouru la province. Ils ont entendu ce que les personnes âgées ont dit. La coalition a formulé une proposition. L'Association canadienne des individus retraités a formulé une proposition. Toutes ces propositions disaient : Ne touchez pas aux liquidités des personnes âgées. Si le message n'est pas clair pour la ministre, il est très clair de ce côté-ci. La ministre dit que le gouvernement doit élaborer la formule. Selon le commentaire paru dans les médias, elle a déjà pris sa décision.

Encore une fois, je demande à la ministre d'être très claire, car elle a dit maintes fois à la population et aux médias que seulement 13 % des personnes vivant en foyer de soins seraient touchées. Si le calcul inclut les actifs, quel est le pourcentage des personnes vivant en foyer de soins qui seront touchées?

L'hon. M^{me} Rogers : Lors des consultations dans le cadre de la révision stratégique des programmes, nous avons entendu beaucoup de messages provenant de divers groupes de parties prenantes. L'un des messages que nous avons très bien compris était que nous devions être équitables envers les gens, et c'est ce que nous faisons. Nous avons aussi entendu des gens dire



qu'ils ne voulaient pas retourner à l'ancienne politique relative aux actifs. Nous avons écouté le message à cet égard. Nous ne rétablirons pas l'ancienne politique relative aux actifs, laquelle était, en effet, inéquitable.

Nous écoutons les gens du Nouveau-Brunswick. Nous n'avons pas terminé nos initiatives de la révision stratégique des programmes. Nous tiendrons d'autres séances de mobilisation au cours des deux ou trois prochaines semaines. Nous continuons de faire participer les gens du Nouveau-Brunswick au processus. Merci.

M. Fitch : Encore une fois, la ministre a pris la parole à la Chambre et a brouillé les cartes. La ministre a dit que nous ne retournerions pas à l'ancienne politique relative aux actifs ; pourtant, dans un commentaire paru dans le journal aujourd'hui, elle a indiqué : Nous avons décidé d'inclure les liquidités dans le calcul. Il est regrettable que la ministre ne connaisse pas le dossier ou qu'elle ne veuille pas être complètement transparente envers la population du Nouveau-Brunswick.

Je pose une question simple, qui est la suivante. La ministre s'est adressée aux médias et a dit que les décisions du gouvernement ne toucheraient que 13 % des personnes vivant en foyer de soins. Elle a pris une décision. Je demande encore une fois à la ministre : Quel est le pourcentage de personnes vivant en foyer de soins qui seront touchées cette année lorsque le gouvernement inclura les liquidités dans la réévaluation?

L'hon. M^{me} Rogers : Les mêmes questions nous sont posées encore et encore.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M^{me} Rogers : J'essaie de donner des explications aux parlementaires d'en face et de rétablir les faits pour la population. Malheureusement, des craintes pourraient être suscitées chez les personnes âgées, et je ne veux pas que cela se produise. Les personnes âgées n'ont rien à craindre.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M^{me} Rogers : Nous veillerons au mieux-être de toutes les personnes qui n'ont pas les moyens de contribuer un petit peu plus au coût des services en foyer de soins. Nous sommes déterminés à... Les changements éventuels toucheront un petit pourcentage de la population, mais ils seront faits de façon très équitable sans mépriser les gens ni leur faire perdre leur dignité.

Je me fais sans cesse demander de fournir des détails, mais les détails n'ont pas encore été formulés. Les personnes âgées seront incluses dans ces détails. Merci.



M. Fitch : Les réponses de la ministre ce matin sont tout simplement déplorables. C'est elle qui a fait peur à la population. C'est elle qui, de concert avec le premier ministre, a soulevé l'incertitude autour du dossier. Le gouvernement a dit qu'il avait pris la décision d'inclure les liquidités dans le calcul, mais des parlementaires disent à l'Assemblée législative que les gens ne paieront qu'un petit peu plus. Ils n'ont pas défini ce « petit peu plus ». Est-ce 50 000 \$? Est-ce 100 000 \$? Est-ce 250 000 \$? Les personnes âgées veulent savoir comment gérer leurs actifs quand elles auront vendu la résidence familiale. Elles ont accumulé de l'argent au cours de leur vie. Il est évident que la ministre se réfugie derrière les prévisions budgétaires. Je veux lui donner une occasion.

Hier soir, sur les ondes de CTV, Barb Vessey — une dame qui a travaillé à la campagne de la ministre et a fait des appels pour dire aux gens que la ministre défendrait les intérêts des personnes âgées et serait une voix forte à Fredericton — a déclaré publiquement qu'elle était très déçue de la ministre. Barb dit que son intégrité est maintenant remise en question.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M^{me} Rogers : Le moment est peut-être bien choisi pour rappeler aux gens que c'est le gouvernement précédent qui a augmenté à trois reprises les taux quotidiens pour tout le monde. Nous essayons d'être prudents quant à qui paie les coûts les plus élevés. Nous voulons nous assurer de protéger les personnes qui n'ont pas les moyens de fournir une contribution afin que tout le monde, au bout du compte... Des demandes et pressions croissantes s'exercent sur nous. Au cours des 10 à 15 prochaines années, notre province connaîtra une augmentation de 61 % du nombre de personnes âgées de plus de 75 ans qui auront peut-être besoin d'une place en foyer de soins. Nous devons veiller à ce que notre système soit viable pour ces personnes. Par conséquent, nous voulons un système qui est progressif et qui assurera le mieux-être des personnes qui n'ont pas les moyens de le faire.

M. Fitch : La ministre ne peut pas congédier Barb, comme elle l'a fait avec Ian Pelkey, parce que celle-ci était bénévole.

J'ai manqué de temps à la dernière question.

Barb et son mari, Nelson, sont de bonnes personnes qui habitent Riverview. Ils sont membres du Lions Club et se soucient beaucoup des personnes âgées. Barb estime que son intégrité est remise en question à cause du travail qu'elle a fait au nom de la ministre. Quand Barb a fait des appels, elle a dit aux gens que la ministre défendrait les intérêts des personnes âgées. Ce n'est évidemment pas le cas. La situation est peut-être attribuable à la petite taille du Cabinet. Personne ne veut défendre les intérêts des personnes âgées.

Je donne aujourd'hui à la ministre l'occasion de se racheter. Barb a parlé très ouvertement de sa situation. Je vais donner à la ministre l'occasion de prendre la parole et de présenter des excuses à Barb pour sa situation. Surtout, Madame la ministre, pourquoi ne pas présenter des excuses aux personnes âgées de la province pour avoir semé la peur et provoqué l'agitation par vos décisions?



L'hon. M^{me} Rogers : Je profite de l'occasion pour reprendre des paroles célèbres, au cas où quelqu'un ne les aurait jamais entendues. L'ancien vice-président américain Hubert Humphrey a dit :

la valeur morale d'un gouvernement se mesure à sa façon de traiter les personnes qui sont à l'aube de la vie, soit les enfants, celles qui sont au crépuscule de la vie, soit les personnes âgées, et celles qui vivent dans l'ombre, soit les malades, les personnes dans le besoin [Traduction.]

Le président : À l'ordre. Je rappelle à l'ordre le député de Carleton.

L'hon. M^{me} Rogers : Grâce au budget de notre gouvernement, je crois que nous avons réussi l'épreuve morale.

Le président : Je rappelle à l'ordre le député de Carleton.

L'hon. M^{me} Rogers : J'ai été pendant des années défenseure du mieux-être d'enfants, de familles et de personnes âgées vulnérables. J'ai défendu les pauvres.

Le président : À l'ordre.

L'hon. M^{me} Rogers : Je suis contente que le budget du ministère du Développement social ait augmenté de 14,6 millions de dollars pour que nous puissions fournir d'importants programmes et services, non seulement aux personnes âgées...

Le président : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

M. Steeves : J'ai tellement de questions à propos de la ponction des liquidités qu'impose le gouvernement actuel aux personnes âgées que je ne sais pas par où commencer. Je suppose que des excuses sont hors de question.

Je me réjouis de la présence d'une personne âgée ici. Savez-vous quoi? On dit toujours que les voies du Seigneur sont impénétrables. J'aimerais souhaiter à ma mère la bienvenue à la Chambre. Je sais que ce n'est pas le temps de la présentation d'invités. Ma mère devait être ici cet après-midi. Je la présenterai plus tard. Elle a 92 ans. Je suis sûr qu'elle aussi veut savoir de quelle façon les personnes âgées seront touchées.

Vous parlez de la ponction de liquidités. Nous voulons que la ministre du Développement social nous dise : Lorsqu'une résidence est vendue et devient une liquidité, est-elle incluse dans les liquidités? Vous dites que vous ne toucherez pas aux résidences. Vous dites que vous ne toucherez pas du tout aux résidences. Lorsqu'une résidence est vendue et devient une liquidité, est-elle toujours protégée? Voilà ce que j'aimerais savoir.

Le président : Le temps est écoulé.



L'hon. M^{me} Rogers : Je me réjouis de voir la famille du député d'en face ici aujourd'hui. Je connais des membres de la famille, et c'est très agréable de les voir.

Dans le récent budget, nous avons essayé d'être équitables et nous continuerons en ce sens lorsque nous élaborerons la politique relative aux liquidités. Si nous faisons preuve d'équité et de respect envers les personnes âgées et que nous respectons leur dignité, alors nous n'allons manifestement pas voler les personnes âgées. C'est irrationnel. Nous essayons de mettre les gens à l'aise et nous ferons preuve d'équité dans la mise en oeuvre de la politique. Nous ferons participer les personnes âgées au processus et à la définition de l'équité dans le contexte de cette politique. Je veux simplement répéter que nous serons équitables. Il ne s'agit pas d'un retour à l'ancienne politique relative aux actifs. Nous savons quels étaient les problèmes dans le cas de celle-ci et nous ne retournerons pas en arrière.

Le président : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

M. Steeves : Je suis sûr qu'il est impressionnant d'entendre les membres du gouvernement libéral dire « faites-nous confiance », car il est difficile de leur faire confiance.

Puis-je en conclure que, lorsqu'une résidence est vendue, que des personnes âgées vendent leur résidence et déménagent dans un appartement, puis qu'une personne doit aller vivre dans un foyer de soins spéciaux, les actifs provenant de cette résidence ne seront pas considérés comme des liquidités? Puis-je croire la ministre du Développement social sur parole quand elle dit que cette résidence... Je sais que vous recevrez toutes sortes d'avis de la part des personnes âgées et je suis sûr que beaucoup d'entre elles diront : Oui, s'il vous plaît, prenez les actifs quand je vendrai ma résidence.

Si vous ne retournez pas à l'ancienne politique, voici ce que j'aimerais savoir maintenant : Confirmez-vous aujourd'hui à la Chambre que vous ne saisissez pas les liquidités provenant de la vente d'une résidence familiale?

L'hon. M^{me} Rogers : Nous aurions pu répondre de diverses façons aux besoins ainsi qu'aux demandes et pressions croissantes visant les services en foyer de soins et les soins de longue durée, lesquels s'inscrivent dans le continuum des services. Nous savons que nous devons répondre à ces besoins et à ces demandes parce que cela fait partie du rôle du gouvernement. Nous pourrions agir de façon à pénaliser tout le monde. Ce n'est pas ce que nous voulons faire. Nous voulons agir de façon à ne pénaliser personne. Nous voulons agir de façon respectueuse, juste et équitable et de sorte à assurer la qualité de vie et la dignité des personnes âgées.

C'est ce que nous ferons. Je ne peux pas annoncer la formule exacte avant que la formule ne soit actualisée. Nous ne faisons que tourner en rond. J'aimerais inviter les gens d'en face à participer à la recherche de solutions. J'aimerais vous inviter à nous proposer des façons de faire. Merci.

M. Steeves : De ce côté-ci, nous appuyons unanimement une excellente solution : Ne touchez pas aux liquidités. Voilà ce qui nous ferait plaisir.



Il a été mentionné que, en trois ans, ou au cours des quatre dernières années, nous avons relevé le plafond trois fois, pour un total de 18 \$. Je me demande si la ministre veut bien confirmer qu'elle ne relèvera pas le plafond de plus de 18 \$.

Je cherche toujours une seule réponse. La question est la suivante : Le gouvernement s'abstiendra-t-il de toucher aux liquidités provenant de la vente de la résidence familiale? Lorsque la résidence est vendue, devient-elle une liquidité que le gouvernement actuel pourrait saisir? La réponse est simplement « oui » ou « non ». Le gouvernement prendra-t-il les liquidités provenant de la vente de la résidence quand une personne a besoin de soins spéciaux?

L'hon. M^{me} Rogers : Voici ce que j'entends : Ne supprimez pas le plafond et ne tenez pas compte des liquidités. J'aimerais savoir comment nous répondrons aux demandes et pressions croissantes alors que nous voulons des soins de qualité pour nos personnes âgées...

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M^{me} Rogers : ...et que nous voulons investir davantage en amont pour améliorer le mieux-être des personnes âgées chez elles, là où elles veulent être, et ensuite dans la collectivité. Nous sommes ouverts aux réponses. Nous sommes ouverts aux solutions. Toutefois, nous avons discuté de la question, et, selon nous, il s'agit là d'un moyen d'être équitables. Une politique visant à assurer l'accès à des liquidités peut être mise en oeuvre de multiples façons. Cela ne signifie pas que nous allons tout prendre aux personnes âgées. Cela signifie que nous envisageons de tenir compte des liquidités pour établir une politique équitable.

Le président : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

Mesure législative sur les prêts sur salaire

M. Coon : Un commentaire de Randy Hatfield est paru hier dans le *Telegraph-Journal*. Son auteur, qui travaille pour le Saint John Human Development Council, y décrit la façon dont les prêteurs sur salaire s'installent dans des quartiers pauvres comme le quartier 3 à Saint John, où un enfant sur deux vit actuellement dans la pauvreté. La Commission des services financiers et des services aux consommateurs a maintenant terminé ses consultations publiques au sujet de la réglementation de l'industrie des prêts sur salaire.

Ma question pour le ministre de la Justice est la suivante : Fixera-t-il un plafond de 17 \$ par 100 \$ emprunté, comme l'a recommandé le Saint John Human Development Council?

L'hon. M. Horsman : Tout d'abord, j'aimerais remercier le député de Fredericton-Sud de sa question. Je tiens à lui faire savoir que sa question est importante, non seulement pour lui, mais aussi pour les parlementaires de ce côté-ci de la Chambre.



Le député comprend aussi que les prêts sur salaire relèvent de la FCNB, soit la Commission des services financiers et des services aux consommateurs. Depuis deux ou trois mois, la commission demande à la population, aux gens du Nouveau-Brunswick, d'exprimer leurs suggestions et préoccupations à propos d'entreprises comme les sociétés de prêt sur salaire, et elle prend le tout en considération. Les consultations ont pris fin le 31 mars, il y a à peine quelques jours. La commission tient compte des propositions et préoccupations, et elle pourrait prolonger le processus pour retenir d'autres préoccupations et questions afin de prendre des mesures à cet égard.

Nous savons que, pour certaines personnes, il est difficile de joindre les deux bouts. C'est pourquoi nos politiques et priorités visent la création d'emplois et l'assainissement de nos finances pour que les gens n'aient pas à se tourner vers les entreprises en question. Nous voulons faire en sorte que les gens puissent se débrouiller d'une manière ou d'une autre sans avoir recours à...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Coon : Bien entendu, les gens qui ont recours à des prêts sur salaire ont un emploi et font partie des travailleurs à faible revenu, lesquels constituent une partie de plus en plus importante de notre population.

Au Nouveau-Brunswick, les données sont insuffisantes à propos de l'industrie des prêts sur salaire. Or, en Nouvelle-Écosse, la valeur totale estimée des prêts sur salaire contractés par les travailleurs à faible revenu s'élevait l'année dernière à 89 millions de dollars — 89 millions —, et le prêt moyen ne totalisait que 433 \$. En fait, la moitié de ces prêts étaient des prêts récurrents.

Rien n'est prévu par voie réglementaire au Nouveau-Brunswick pour remédier au cycle d'emprunts à répétition qui caractérise l'industrie. Tel est le modèle de gestion. Voilà ce qui se passe, et les travailleurs à faible revenu se font prendre au piège. Ainsi, ils n'ont pas les moyens de payer leur loyer ni leur épicerie, malgré le fait qu'ils travaillent.

Le ministre adoptera-t-il les dispositions de remboursement des emprunts à répétition de la Colombie-Britannique, comme l'a recommandé le Saint John Human Development Council, afin que les travailleurs à faible revenu du Nouveau-Brunswick ne se fassent pas prendre dans la spirale de l'endettement?

L'hon. M. Horsman : Encore une fois, la question relève de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs, et nous travaillerons très étroitement avec cette commission afin qu'elle dispose des mesures législatives adéquates pour que les gens n'aient pas à faire appel à de telles entreprises et à s'endetter.

Nous croyons comprendre que certaines personnes éprouvent des difficultés. Voilà pourquoi le gouvernement actuel a augmenté le salaire minimum et continuera de l'augmenter pour le porter à 11 \$ d'ici à 2017.



Nous savons que la Commission des services financiers et des services aux consommateurs examine aussi ce qui se passe en Nouvelle-Écosse et au Manitoba, provinces qui disposent de lois pour composer avec de telles entreprises.

Nous ne voulons pas que les gens soient obligés de faire appel à des entreprises du genre. Nous sommes conscients des difficultés qu'éprouvent certains travailleurs acharnés. Nous savons qu'ils travaillent fort et qu'ils font partie de la classe ouvrière. Toutefois, nous cherchons des moyens pour veiller à ce que, lorsque nous mettrons la loi en oeuvre... Nous serons la huitième province à agir en ce sens et nous aiderons les gens du Nouveau-Brunswick afin que la province soit un endroit très sécuritaire où vivre et où les gens peuvent vivre en toute sécurité.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Coon : J'obtiens très peu de réponses à des questions pourtant très simples.

La loi visant à réglementer les prêts sur salaire a reçu la sanction royale il y a sept ans, mais n'a jamais été proclamée, malgré le besoin urgent de protéger les travailleurs à faible revenu contre les taux et frais carrément pénalisants qui sont imposés dans la province pour les prêts sur salaire à cause de l'absence de réglementation. Sept années se sont écoulées avant que des consultations ne soient finalement lancées afin d'établir les règlements nécessaires.

Ma question s'adresse au ministre responsable. C'est lui le ministre responsable ; alors, peut-être pourra-t-il répondre à la question suivante. Le ministre dirait-il à la Chambre quand la mesure législative sur les prêts sur salaire sera finalement proclamée?

L'hon. M. Horsman : Il s'agit d'une préoccupation, mais la question aurait peut-être dû être posée au gouvernement précédent.

Nous agissons à cet égard. Nous veillons à ce que...

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre. À l'ordre.

L'hon. M. Horsman : Nous travaillons avec la Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick pour qu'elle réglemente l'industrie. Nous serons la huitième province à adopter des règlements à cet égard. Je ne peux pas vous donner de date. Le processus prend du temps, et le député d'en face le sait. Nous veillerons à examiner le dossier. Nous voulons agir correctement, comme nous le faisons depuis six mois. Nous veillerons à faire les choses correctement.

Nous nous pencherons sur le cas des provinces qui réussissent très bien, comme le Manitoba, qui affecte aussi une partie de ses recettes à des initiatives publiques de culture financière. Nous examinerons la situation en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, laquelle affiche le plus



haut taux, soit 25 %. Nous ferons le travail correctement, nous le ferons une seule fois et nous remédierons à la situation. Merci.

[Original]

Personnes âgées

M^{me} Dubé : Ma question est pour la ministre du Développement social. Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement dit que toutes les options sont sur la table. Ma question à la ministre du Développement social est très simple : Les comptes bancaires des personnes qui reçoivent des services à domicile ou qui habitent dans les foyers de soins spéciaux seront-ils aussi considérés?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Rogers : Nous n'avons parlé que des foyers de soins. Je ne sais pas si la question vise à susciter plus de peur à cet égard. Tout ce que nous avons fait, c'est de parler des foyers de soins.

Nous cherchons à établir tout un continuum de soins et à faire en sorte que le système de soins de longue durée soit viable. Nous savons que des demandes et pressions croissantes s'exercent à cet égard. En effet, la députée d'en face a raison de dire que tout est sur la table, compte tenu de la nécessité de répondre aux pressions et aux demandes dans tous les secteurs du Nouveau-Brunswick. Cela fait partie de la révision stratégique des programmes.

En ce qui concerne le poste budgétaire auquel la députée fait allusion, nous parlons des foyers de soins, nous parlons de supprimer le plafond des frais quotidiens et nous parlons d'actualiser la politique afin de tenir compte des liquidités — un point c'est tout.

Le président : Le temps est écoulé.

[Original]

M^{me} Dubé : Même si ma question était très, très simple, la situation est encore moins claire. Nous savons que toutes les options sont sur la table, alors j'ai demandé si les frais pour les personnes âgées qui reçoivent des soins à domicile ou qui demeurent dans les foyers de soins spéciaux seront augmentés. Dans l'évaluation, la fameuse formule que le ministère est en train de développer prendra-t-elle en considération le compte bancaire de ces personnes et leur sera-t-il demandé de payer davantage? La question est très simple.

D'un côté, la ministre dit que cette mesure est seulement destinée aux personnes qui demeurent dans les foyers de soins ; alors que, d'un autre côté, elle nous dit que toutes les options sont sur la table et qu'elles seront examinées dans le cadre de la révision stratégique des programmes.



Ma question est très simple : Allez-vous augmenter les frais pour les soins à domicile? Vous avez parlé des soins de longue durée et, ce matin, du continuum de soins. Je demande donc, encore à la ministre : Les gens qui reçoivent des soins à domicile ou qui habitent dans les foyers de soins spéciaux verront-ils aussi une augmentation des frais de service, comme c'est le cas pour les personnes âgées qui demeurent dans les foyers de soins? À cette fin, allez-vous aussi prendre en considération leurs comptes bancaires?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Rogers : Je veux simplement réitérer que le poste budgétaire dont il est question aujourd'hui concerne la suppression du plafond et la prise en compte des liquidités dans la contribution que paient les personnes âgées lorsqu'elles entrent dans un foyer de soins. La mention de « tout est sur la table » concerne l'appareil gouvernemental en général dans le cadre de la révision stratégique des programmes. Je n'aime pas quand les propos sont repris dans des contextes différents.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M^{me} Rogers : La révision stratégique des programmes est une initiative très importante et courageuse que notre gouvernement a entreprise pour pouvoir maintenir ses activités et répondre aux demandes de la population du Nouveau-Brunswick. Merci.

Le président : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

